

Lancement du Guide de référence pour faciliter l'installation de bornes de recharge dans les copropriétés en France

En France, la dynamique de ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables est en pleine croissance, tout comme la nécessité de recharger ces véhicules, que ce soit sur la voie publique ou chez soi, notamment en habitat collectif. Afin de répondre aux interrogations des copropriétés, syndicats, bailleurs sociaux et autres professionnels de l'immobilier, en première ligne, sur l'équipement en bornes de recharge pour véhicules électriques dans les immeubles collectifs, l'Avere-France (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), en partenariat notamment avec Enedis, a rédigé le Guide de référence détaillant les étapes associées à l'installation de bornes de recharge en copropriété.

« La recharge, tout comme la démarche pour installer son point de recharge, doivent être simples et s'adapter aux besoins des utilisateurs. Pour ce faire, il est primordial d'avoir les bonnes informations et de développer les bonnes pratiques. Deux prérequis que nous avons eu à cœur de faire ressortir dans ce guide qui a pour ambition d'apporter un éclairage aux copropriétés afin de les aider à identifier les différentes étapes à suivre en vue de faciliter l'équipement des parkings et d'anticiper les besoins futurs, condition sine qua non pour que la mobilité électrique joue son plein rôle dans la transition écologique » précise **Antoine Herteman**, président de l'Avere-France.

La recharge en copropriété : un enjeu actuel et futur

En 2020, les ventes de véhicules électriques ont connu une croissance de 159% par rapport à 2019 avec plus de 110 000 véhicules 100% électriques immatriculés sur l'année. Les mesures gouvernementales encouragent le développement de cet usage avec notamment le plan « France relance » qui prévoit l'installation de 100 000 bornes d'ici fin 2021.

Si les études menées par l'Avere-France & Ipsos et Enedis & BVA révèlent que la très grande majorité des sondés effectuent la recharge principale de leur voiture électrique à domicile, il est à souligner qu'environ 90 % d'entre eux ont cette possibilité parce qu'ils vivent en maison individuelle.

Pouvoir disposer d'une solution de recharge en copropriété doit devenir aussi simple qu'en maison individuelle, d'autant que 45 % de la population française vit en copropriété

Comment s'assurer que tous les résidents d'une copropriété pourront avoir accès à une solution de recharge à leur domicile ? Quelles démarches effectuer auprès de quels intervenants ? Quels sont les droits et quelles sont les aides pour faciliter l'équipement dans les copropriétés ? Autant de questions que peuvent se poser les différentes parties prenantes à ces projets d'équipement et auxquelles le guide souhaite donner des éléments de réponse. L'objectif de ce Guide est donc d'inviter les copropriétés à se saisir au plus tôt du sujet et de favoriser leur réflexion en vue d'un équipement collectif à toute la copropriété permettant de faciliter l'installation des points de recharge pour les propriétaires de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

« L'équipement en bornes de recharge des immeubles collectifs est une nécessité incontournable pour le développement du véhicule électrique à grande échelle. Enedis veut être un partenaire de la transition écologique et de la mobilité des citoyens et jouer son rôle de service public en accompagnant la copropriété et l'ensemble des acteurs, quelle que soit la solution collective choisie » selon **Pierre de Firmas**, Directeur Mobilité électrique - Enedis

« Ce Guide apportera les éléments techniques, contractuels et réglementaires aux Syndics et aux copropriétés pour engager leur projet d'Infrastructure de Recharge et faire les bons choix en fonction de leur propre contexte. Le GIMELEC y a contribué pour permettre d'équiper de manière pérenne et fiable les immeubles, d'en augmenter la valeur et d'assurer la qualité des services disponibles » selon **Rodolphe de Beaufort**, Délégué général adjoint - Gimelec



Retrouvez le guide sur

http://www.aver-france.org/Site/Article/?article_id=7981